

Arbres vivants de la futaie

Dimensions de l'arbre

Afin de caractériser le matériel ligneux sur pied, en termes de quantité de matière et de stade de développement, il est indispensable de connaître la dimension des arbres. Celle-ci est définie par l'intermédiaire de leur circonférence et, dans certains cas, de leur hauteur.

Mesure de la circonférence

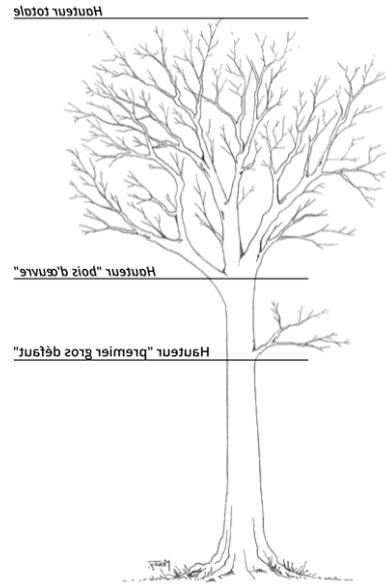
La mesure se fait à l'aide d'un mètre ruban, tenu perpendiculairement à l'axe du tronc dans sa section à 1,5 m du sol. Afin de s'assurer que la mesure est effectuée au même endroit à chaque passage, la hauteur de mesure est marquée à l'aide d'un trait de griffe.



Mesure de la circonférence d'un arbre

Mesures de hauteur

Trois types de hauteurs sont susceptibles d'être mesurées : la hauteur totale, la hauteur « bois d'œuvre » et la hauteur « premier gros défaut ». La réalisation ou non de la mesure de ces différentes hauteurs dépend de l'essence (feuillue ou résineuse), de la circonférence de l'arbre, de sa qualité et de son état sanitaire.



Hauteur totale

La hauteur totale, qui correspond à la distance qui sépare le sol du bourgeon terminal de l'arbre, permet entre autre de calculer le volume de l'arbre avec davantage de précision qu'avec la seule circonférence.

La mesure est effectuée à l'aide d'un dendromètre à ultrasons de type VERTEX, en visant la pointe de l'arbre (flèche) pour les essences résineuses ou le bourgeon terminal de la cime pour les essences feuillues (en visant dans la cime). La mesure de la hauteur en peuplements feuillus est le plus souvent impossible en période de végétation, le bourgeon terminal étant très fréquemment impossible à viser.

Pour des raisons d'hétérogénéité des peuplements feuillus (aussi bien en dimension qu'en composition), la mesure de toutes les hauteurs totales est recommandée (sauf en peupleraie), afin de pouvoir utiliser les équations de cubage à deux entrées (circonférence du tronc à 1,5 m et hauteur totale).

En peuplements résineux, en raison de l'homogénéité des peuplements, la mesure des hauteurs totales d'un certain nombre de bois de l'U.E. parmi les plus gros est suffisante afin d'utiliser le concept de la hauteur dominante. La détermination de la hauteur dominante permet l'utilisation des tarifs de cubage à "une entrée gradué par la hauteur dominante" et, associée à l'âge, elle permet d'évaluer la productivité des peuplements. La hauteur dominante est définie pour une essence et un étage de végétation donné. Pour permettre d'identifier la présence éventuelle d'un arbre aux dimensions anormales tout en limitant le nombre d'arbres à mesurer (les mesures de hauteur prennent

beaucoup de temps), la hauteur de 3 à 5 arbres est mesurée. Les arbres sélectionnés sont ceux dont la circonférence est la plus proche de la circonférence dominante.

Hauteur « bois d'œuvre »

La hauteur bois d'œuvre correspond à la distance entre le sol et le niveau de découpe matérialisant la séparation entre le bois d'œuvre et le houppier ; aussi appelée hauteur « découpe marchande ». Elle permet d'estimer les volumes de bois d'œuvre destinés à l'utilisation en déroulage, tranchage ou scierie, par essence ou globalement. Elle permet également de se faire une idée des hauteurs moyennes de découpe.

La mesure est effectuée en suivant la même procédure que pour la hauteur totale. Elle ne concerne que les arbres d'essence feuillue de circonférence égale ou supérieure à 120 cm et de qualités A, B ou C (exclusion des arbres de qualité médiocre, D). La découpe se situe à l'endroit d'une fourche, d'une ramification multiple, d'une flexuosité importante de la tige... Si le tronc ne présente aucune de ces anomalies, il est convenu de placer cette découpe à une circonférence fin bout d'environ 60 à 70 cm.

Hauteur « premier gros défaut »

La hauteur « premier gros défaut » correspond à la distance entre le sol et le niveau de la bille de pied où se situe le premier gros défaut ou encore hauteur de la bille de pied exempte de défaut visible. Elle permet de calculer le volume des billes de pied propres et destinées aux usages nobles (tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie). Elle permet également de se faire une idée des hauteurs moyennes de découpe.

La mesure est effectuée en suivant la même procédure que pour la hauteur totale. Elle ne concerne que les arbres d'essence feuillue de circonférence égale ou supérieure à 120 cm et de qualités A ou B.

La découpe se situe avant toute anomalie pouvant déprécier gravement la bille de pied : nœud apparent ou recouvert, brogne (loupe), fissures d'écorce ou tout autre signe faisant apparaître ou laissant deviner un quelconque défaut d'importance.